## **Avant-propos du président**

En application du décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires remet chaque année au Premier ministre, dont elle dépend, un rapport qui retrace son activité et fixe des pistes de travail.

Depuis la remise du rapport précédent (en mai 2015), notre pays a connu une vague d'attentats meurtriers perpétrés par de jeunes Français gagnés à l'idéologie salafiste jihadiste.

C'est parce qu'elle était investie dans l'analyse de l'emprise mentale et du complotisme (cf. « Le discours New Age sur Internet », Rapport 2013-2014, p. 62-82) et qu'elle avait une expérience de formation des fonctionnaires et des agents public, que la Miviludes a été sollicitée par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur pour contribuer aux formations organisées par le Centre interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)<sup>1</sup>. Dans le cadre de ces formations très complètes à destination tant des fonctionnaires nationaux et territoriaux, que des travailleurs sociaux, des associations de prévention ou familiales, des éducateurs et en général des publics confrontés à cette problématique, la Miviludes présente le processus de radicalisation (les facteurs et les mécanismes à l'œuvre) dont la compréhension est nécessaire au développement d'une politique de prévention.

Enfin, la Miviludes participe depuis 2015 à de nombreuses formations décentralisées en région ou en département et aussi à des formations spécifiques destinées à des administrations particulières (École nationale de la magistrature, Protection judiciaire de la Jeunesse, rectorats...).

Pour autant, la finalité première – détecter, analyser, mettre au jour les dérives sectaires – a continué et s'est même amplifiée tant la fragmentation

<sup>1</sup> Sur les formations, voir le rapport d'activité 2015 du SG-CIPDR, paru en septembre 2016 à la Documentation française, p. 61-62.

des liens sociaux et familiaux, la remise en question de nombreux secteurs de la vie sociale (médecine, éducation, formation) parfois légitime, ouvrent malheureusement une porte d'entrée à des nombreux charlatans, marchands d'illusions et véritables prédateurs qui s'attaquent aux plus vulnérables de nos concitoyens.

À cet égard, la Miviludes a développé son analyse de la maltraitance financière (dont l'aspect sectaire en est souvent à l'origine) qui touche les personnes âgées, en particulier celles qui sont isolées.

Ces deux grands chantiers, prévention de la radicalisation et lutte contre les dérives sectaires, ont entraîné une augmentation de la charge de travail pour la Miviludes, qui a assuré ses missions à effectif constant et avec des moyens matériels en diminution.

Je veux donc particulièrement remercier les 15 fonctionnaires et agents contractuels et témoigner de mon admiration devant le travail accompli qui devra nécessairement être conforté. Une révision du décret fixant les missions de la Miviludes, en y ajoutant « l'analyse et l'observation du processus de radicalisation », permettrait de clarifier son champ d'action sur le plan institutionnel. L'ouverture d'un poste pour un psychologue et d'un poste de chargé de la recherche et des études renforcerait de l'équipe, dont l'effectif est insuffisant pour répondre à l'ensemble des attentes.

Serge Blisko